

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ALAE



SIVOS MEZENS/ROQUEMAURE

COMMUNE DE GRAZAC

## **INTRODUCTION :**

- **Un ALAE c'est quoi ?**

### ***Un Accueil de Loisirs Associé à l'école...***

C'est un accueil de loisirs périscolaire, habilité par les services du Ministère de la Cohésion Sociale. L'encadrement est composé de personnel qualifié et en nombre suffisant afin de respecter les normes d'encadrement imposées

Le rôle social et éducatif de l'ALAE est complémentaire de celui des milieux familial et scolaire.

Il répond à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant les temps libres des journées scolaires (matin, pause méridienne, soir et mercredi après-midi).

L'appellation "*associé à l'école*" signifie qu'un partenariat est mis en place avec les écoles afin de préserver une cohérence éducative et de placer l'enfant au cœur des préoccupations, qu'il soit sous la responsabilité des enseignants ou de l'ALAE.

Projet Pédagogique de l'ALAE et Projet d'École défini par les enseignants doivent être en harmonie afin qu'il y ait une réelle cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs, dans le respect des missions de chacun.

- **Les missions de l'ALAE :**

- Etablir une cohérence entre le Projet Pédagogique de l'ALAE, le Projet d'École et le Projet Educatif Local et le Projet Educatif Territorial (PEDT).

- Offrir pour tous et sur les différents temps d'animation une diversité d'activités et d'ateliers permettant à l'enfant de faire ses propres choix selon ses envies, ses besoins, son état.

- Respecter le rythme des enfants en considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.

- Tenir compte des attentes de chacun des partenaires : enfants, parents, enseignants, animateurs, élus

- Créer une reconnaissance de la structure A.L.A.E comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.

- Intégrer les temps de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) comme des temps éducatifs et de découvertes et non d'apprentissages.

- **Pourquoi un projet pédagogique ?**

Le projet pédagogique est l'expression à un moment donné des objectifs éducatifs en termes d'organisation humaine et matérielle en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation. C'est un document à partir duquel nous chercherons à définir les axes principaux de nos actions à destination des enfants qui fréquentent l'ALAE.

Ces pratiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, un instrument au service d'intentions éducatives, qui favorisent l'autonomie et le développement de l'enfant.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens



## **UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES :**

Nous mettrons en place une pédagogie d'accompagnement et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de la « découverte guidée ». Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement LEURS loisirs en les amenant à en être les auteurs et les acteurs pour qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel. Une citation de Maria Montessori, célèbre pédagogue, illustre très bien dans quelle démarche pédagogique nous devons nous inscrire auprès des enfants :

**« Apprends-moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne soit pas absent ».**

Voici 3 orientations pédagogiques qui guideront notre travail auprès et avec les enfants. Elles sont déclinées en objectifs opérationnels qui en sont une traduction plus concrète.

Ces objectifs opérationnels, il nous faudra les traduire en « moyens », c'est à dire en actes pédagogiques auprès des enfants.

- **CONTRIBUER AU « VIVRE ENSEMBLE » :**

- En organisant la vie collective (cadre, règles de vie ...)
- En développant la notion de respect : de soi, des autres, du rythme de chacun...
- En favorisant l'autonomie tout en accompagnant l'enfant (autonomie individuelle et autonomie collective)
- En favorisant une expression personnelle et collective, libre et facilitée.
- En faisant de l'ALAE un espace démocratique et citoyen

Les enfants devront pouvoir exprimer librement leurs envies, coups de cœur, coups de gueule, grâce à un dialogue ouvert et en temps réel.

- **FAVORISER LA CO-EDUCATION :**

- En organisant le partenariat avec l'école (continuité éducative)
- En permettant et favorisant le lien et les échanges ALAE/familles
- En développant le lien intergénérationnel

- **DECOUVERTE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT :**

- En sensibilisant les enfants à des éco-gestes
- En inscrivant notre positionnement dans une démarche éco-citoyenne
- En permettant la découverte du milieu naturel



## **ORGANISATION :**

L'ALAE assure la continuité entre les heures d'ouverture scolaire et les heures libres des enfants.

Il doit jouer un rôle important dans l'aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants. Les activités périscolaires doivent concourir au meilleur équilibre des efforts durant la journée ou la semaine de classe, prolongent au-delà du temps scolaire, la prise en charge des élèves, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'école.

Nous rechercherons par conséquent, la meilleure complémentarité, non seulement au sein même de l'ALAE mais aussi avec les activités pratiquées par les enfants à l'école.

De plus, les activités sportives, manuelles ou culturelles proposées, seront nécessairement compatibles et liées avec les principes fondamentaux de l'école publique et s'inscriront dans le prolongement de la mission éducative de l'établissement scolaire.

Cette cohérence entre l'école et l'ALAE doit mettre l'enfant dans les meilleures conditions et doit l'aider à développer son imagination, son sens des responsabilités dans un climat éducatif. Nous veillerons à offrir des activités variées selon les besoins de chacun, notamment en matière de repos, tout en respectant les règles essentielles de sécurité.

Notre volonté première en termes pédagogiques sera de mettre en place des activités ludo-éducatives riches et variées. Un enfant aura le choix tantôt de participer, d'observer, de s'isoler, de discuter...de faire ce dont il a envie pendant ses temps de loisirs.

Les enfants auront bien entendu tout le loisir de s'amuser, de jouer !

Plus qu'un besoin, jouer pour jouer (c'est à dire sans que nous, adultes, voyons un objectif éducatif caché derrière ce jeu qui parfois nous dépasse !) est un outil indispensable de la construction et de la structuration de la personnalité de l'enfant.

Tout doit permettre de respecter, dans les meilleures conditions, le rythme et les besoins de chaque enfant, tant en termes d'activités que de vie quotidienne (repas, temps calme, sieste, hygiène...).

L'équipe d'encadrement devra s'investir dans l'élaboration et l'aboutissement des projets qu'ils soient à leur initiative ou à celle des enfants, l'intention étant au départ de les rendre acteurs et non pas simples consommateurs !

L'équipe d'encadrement devra donc créer des conditions environnementales d'accompagnement qui favoriseront le bien-être des enfants. Pour cela il me semble intéressant de différencier les activités « guidées », des activités « récréatives », des activités « libres » :

### **→ Activités « guidées » :**

Concrètement nous aménagerons des ateliers où les enfants pourront se rendre à des moments précis de la journée pour retrouver un(e) animateur(trice). L'idée d'ateliers sera à l'initiative de l'adulte. Il nous faudra réfléchir en amont à un moyen de faire découvrir aux enfants chaque atelier afin qu'il puisse se déterminer en connaissance de cause. Il sera demandé à chaque animateur(trice) de mettre en place un atelier par trimestre, lequel sera composé d'activités en lien avec la thématique de l'atelier. Ce type d'activité sera privilégié sur le temps du midi et pour les NAP.

➔ **Activités « récréatives » :**

Par « récréatives », il faut entendre des activités dont l'objectif premier est le jeu : activités sportives, grands jeux, jeux d'intérieur etc... Ce type d'activité sera privilégié sur les temps du midi et du soir.

➔ **Activités « libres » :**

Là, l'enfant dispose de son temps comme il l'entend. Il peut rester seul ou s'associer à d'autres. Il peut ne rien faire ou faire appel à un adulte pour l'accompagner dans son activité. Ce type d'activité sera privilégié sur les temps du matin et du soir.

**Notre champ d'action en termes d'activités est large :**

Activités manuelles (arts plastiques, bricolage, déco...)

Activités sportives (tournois sportifs, jeux collectifs...)

Activités d'expression (théâtre, musique et chant, danse, yoga...)

Découverte et sensibilisation à la nature et à sa protection (potager, herbier, fabrication d'outil de tri sélectif...)

Les fêtes (halloween, carnaval, Pâques...)

*Cette organisation implique un réel investissement de la part de l'équipe d'encadrement : préparation des activités, échanges de pratiques, entraide...*

*La directrice sera tout particulièrement attentive à ce que les animateurs/trices s'impliquent efficacement dans cette organisation, qu'ils/elles s'engagent et s'investissent réellement dans leurs fonctions, qu'ils/elles soient motivés, dynamiques et volontaires.*

*Notre travail à tous devra être à la hauteur de nos ambitions.*

*Nous sommes là pour permettre aux enfants de s'amuser, apprendre, découvrir...cela demande du travail, de la passion, du dynamisme !*

## **L'EQUIPE D'ENCADREMENT : CONSTITUTION, ROLE ET COMPORTEMENTS :**

Nous devons entre autre :

- \* Nous investir complètement dans la vie de l'ALAE.
- \* Aider les enfants dans leur démarche de construction.
- \* Veiller au respect des règles que nous nous serons fixées et que nous aurons pu, pour certaines, négocier avec eux.
- \* Favoriser un climat de confiance et de bien-être.
- \* Veiller au respect de l'intégrité de chacun.
- \* Etre présent auprès des enfants et réceptifs à leurs requêtes.
- \* Etre garants du projet pédagogique.
- \* Etre vigilants au maintien de l'hygiène corporelle et alimentaire.
- \* Faire respecter les consignes de sécurité.
- \* Etre critique dans son travail, accepter la discussion et la remise en question.
- \* Participer au collectif adulte et veiller au respect de l'unicité de l'équipe d'encadrement.

### La directrice :

- Elle élabore le projet pédagogique, assure sa mise en place et son suivi
- Elle prévoit, organise et fait prendre en compte le respect du patrimoine.
- Elle respecte les règles budgétaires et de gestion.
- Elle veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Elle garantit l'intégrité physique et morale des enfants.
- Elle est présente « sur le terrain » le plus souvent possible et fait partie intégrante de l'action animation.
- Elle assure un rôle formateur vis à vis du personnel d'animation et de service et procède à leur évaluation.

### L'animateur(trice) :

- Il représente vis à vis des enfants un rôle de référent adulte.
- Il s'implique dans le fonctionnement du collectif adulte et à ce titre travaille en équipe.
- Il participe activement à l'organisation et à l'animation de la vie de l'ALAE et ce tant dans l'activité que dans la vie quotidienne.
- Il associe les enfants à l'organisation de cette vie collective.
- Il est à l'écoute des envies des enfants, il les accompagne dans leurs projets d'activité. Il tient compte des intérêts, des besoins et des rythmes des enfants.
- Il assure la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités. Il assure auprès d'eux une présence continue.

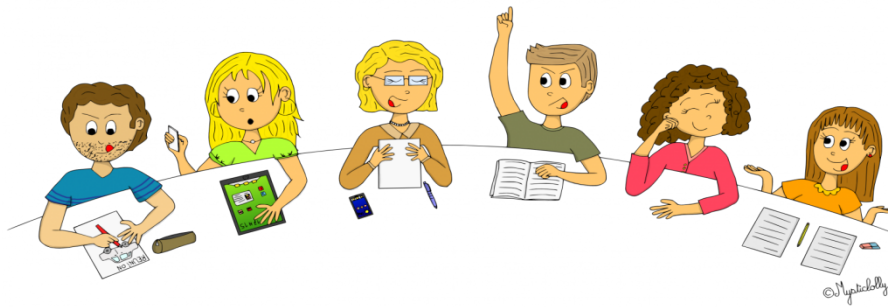
### **EVALUATION :**

Des réunions d'équipe seront régulièrement organisées afin d'évaluer nos actions et projets en termes de cohérence avec les objectifs et la démarche pédagogiques qui sont les nôtres. Par ailleurs, des entretiens individuels et personnalisés seront régulièrement proposés aux différents membres de l'équipe d'animation par la directrice et les élus afin de faire un point d'évaluation sur leur travail, leur comportement, leur implication et leur investissement professionnels.

Concernant les animateurs(trices) stagiaires : ils sont en formation, ne l'oublions pas ! Ils feront donc l'objet d'une attention et d'un suivi tout particulier de la part de l'équipe d'encadrement. Ils seront accompagnés par la directrice, et éventuellement par des animateurs(trices) diplômées et expérimentés, dans la préparation, la mise en place et l'évaluation de leurs projets d'animation.

Mais attention : être stagiaire ne signifie pas être simple observateur. Les stagiaires devront s'investir et s'impliquer réellement dans leur travail auprès des enfants de manière à ce que leur première expérience pratique de l'animation soit source d'apprentissage.

***La communication devra, à tous moments, être le lien de cohérence entre chaque membres de l'équipe d'encadrement, et servira pour donner les mêmes infos aux différents acteurs (enfants, personnel enseignant, parents, intervenants...) dans les temps formels mais aussi dès que le besoin s'en fera ressentir, afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement résolu.***





## **LE NON NEGOCIABLE :**

Nous sommes soumis à deux instances :

→ LA LOI

→ LA LEGISLATION JEUNESSE ET SPORTS

Par conséquent, il me paraît utile de rappeler qu'il existe des éléments non négociables sur une structure d'accueil de mineurs et je tiens à préciser que je les pose comme incontournables, fermes et définitifs et valables pour toutes les personnes intervenant à l'ALAE :

### **La sécurité :**

La législation en vigueur (la loi et DDJS). L'adulte s'en informe, explique les dangers, les interdits et pose les limites nécessaires à la construction des enfants.

### **Le tabac :**

Il sera demandé aux adultes de ne pas fumer pendant les activités, les repas et dans les locaux...cigarette ET cigarette électronique

### **L'hygiène :**

Corporelle/Alimentaire/Des locaux

### **Le respect :**

Des individus (intégrité physique et morale), de l'environnement, des locaux.

Toute attitude sentimentale, amoureuse ou sexuelle entre un adulte et un enfant est proscrite et fait l'objet d'une dénonciation et d'un renvoi instantané. De même, toute attitude ou comportement ambigu d'un adulte envers un enfant donnera lieu à des interventions de notre part.

### **L'alcool :**

Les enfants ne consomment pas d'alcool. En ce qui concerne les adultes, sa consommation n'est pas souhaitée.

Tout adulte qui perdrait ses capacités à être responsable des enfants à cause d'une consommation abusive d'alcool sera dans l'obligation de quitter son poste sans délai.

### **La drogue :**

La loi en vigueur interdit la détention, la consommation et le commerce de substances illicites. Tout consommateur ou détenteur de drogue sera dans l'obligation de quitter son poste sans délai.

